

RAPPORT D'ÉVALUATION
APPEL D'OFFRES POUR UN GROUPEMENT DE MANDATAIRES EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 144

Sécurisation de l'établissement pénitentiaire de La Croisée

chemin des Pré-Neufs 1 – Orbe



Sécurisation de l'établissement pénitentiaire de La Croisée

CHEMIN DES PRÉ-NEUFS 1 – ORBE

APPEL D'OFFRES POUR UN GROUPEMENT DE MANDATAIRES
EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 144
RAPPORT D'ÉVALUATION
MAI 2019

1.	PRÉAMBULE	
1.1	Contexte	02
1.2	Périmètre d'intervention	02
1.3	Etudes précédentes	03
1.4	Problèmes rencontrés et programme résultant	03
1.5	Définition du projet	03
1.6	Objet du marché	03
1.7	Cadre budgétaire	03

2.	CADRE DE LA PROCÉDURE	
2.1	Maître de l'ouvrage, adjudicateur	04
2.2	Organisation de la procédure	04
2.3	Forme de mise en concurrence et base réglementaire	05
2.4	Lancement de la procédure	05
2.5	Collège d'évaluation	05

3.	DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	
3.1	Visite des lieux	06
3.2	Questions des concurrents	06
3.3	Remise et ouverture des offres	07
3.4	Demandes de clarification	07
3.5	Conformité des offres	07
3.6	Critères d'aptitude	08
3.7	Critères d'adjudication	08
3.8	Barème d'évaluation des critères d'adjudication	09
3.9	Déroulement des séances du collège d'évaluation	09
3.10	Synthèse des notes et classement des groupements	10
3.11	Lauréats	12
3.12	Notification de la décision d'adjudication	12
3.13	Validation	12

1. Préambule

1.1 Contexte

Situé dans la Plaine de l'Orbe et construit en 1932, l'établissement pénitentiaire de La Croisée a bénéficié de plusieurs transformations et agrandissements au cours des années (1983, 1994, 2004, 2013). De fait, le Canton de Vaud a souhaité que la prison ait un fonctionnement d'ensemble cohérent en matière de sécurité. Pour cela, elle a engagé des travaux d'audit réalisés par le SPEN et le SIPaL (devenu depuis la DGIP) qui ont servi de base au rapport B de programmation du 29.08.2016.

Les objectifs du Conseil d'Etat sont de renforcer la sécurité de l'établissement pénitentiaire de La Croisée au moyen de mesures constructives, technologiques et organisationnelles, portant sur les huit points suivants :

- déplacement du stationnement des véhicules du personnel hors de l'enceinte ;
- centralisation et aménagement des vestiaires du personnel ;
- création d'une seconde enceinte sécurisée sur l'ensemble du pourtour de la prison ;
- délimitation des secteurs de la prison en fonction des régimes de détention ;
- remplacement du dispositif de sécurité obsolète et mise en cohérence avec le système récemment installé ;
- sécurisation et refonte du système de clés ;
- équipement des zones avec risques incendie ;
- construction des extensions dites « oreillettes » sur deux bâtiments existants et protection anti-hélicoptère de la cour forte.

1.2 Périmètre d'intervention



1.3 Etudes précédentes

La description des travaux envisagés est issue du rapport de programmation B ainsi que des rapports d'audit et des plans de l'existant, pièces établies lors des études préalables. Elle a été transmise à titre indicatif pour permettre aux concurrents de se forger une idée la plus précise possible des prestations à réaliser et pour définir une base commune pour l'élaboration des offres.

1.4 Problèmes rencontrés et programme résultant

Les études préliminaires ont abouti à la définition détaillée d'un programme, des travaux de mise en sécurité nécessaires, ainsi qu'à une estimation sommaire des coûts. Le mandant recherche désormais les meilleures prestations pour mettre en œuvre les solutions retenues, ce qui justifie le recours à l'appel d'offres défini par le règlement SIA 144.

Les concurrents ont été rendus attentifs au degré de complexité élevé du mandat notamment par les aspects suivants :

- transformation en site exploité avec des exigences de sûreté élevées et de nuisances réduites.
- installation de mise en sécurité et de surveillance de complexité élevée.
- mise aux normes concernant la protection incendie de complexité élevée pour cette affectation et dans des bâtiments existants.

1.5 Définition du projet

L'étude de faisabilité basée sur une programmation détaillée a couvert un nombre important de scénarios de densification et d'implantation. Cette étude a permis de définir un parti qui donne satisfaction quant à l'implantation, la volumétrie et l'accès aux locaux.

1.6 Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour but de désigner une équipe pluridisciplinaire de planification organisée en mandataire général établie en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord sur les marchés publics du 15.04.1994. Cette équipe aura la charge de l'étude et de la réalisation du projet

Le mandataire général doit couvrir les domaines de compétences suivants :

- architecture et direction de projet ;
- direction des travaux ;
- ingénierie civile ;
- ingénierie en électricité ;
- ingénierie en chauffage-ventilation-climatisation-sanitaire ;
- ingénierie en automation du bâtiment ;
- expertise en protection incendie ;
- expertise en sûreté ;
- expertise en physique du bâtiment ;
- expertise en géologie et en géotechnique.

1.7 Cadre budgétaire

Le montant estimatif des travaux, hors honoraires et hors divers et imprévus s'élève à CHF 17,4 millions HT.

2. Déroulement de la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage, adjudicateur

Le maître de l'ouvrage de l'appel d'offres est le Canton de Vaud représenté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), ainsi que par le Service Pénitentiaire (SPEN).

Etat de Vaud
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
Direction de l'architecture et de l'ingénierie
place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Etat de Vaud
Département des institutions et de la sécurité
Service pénitentiaire (SPEN)
Venoge Parc – bâtiment A
chemin de l'Islettaz
1305 Penthelaz

2.2 Organisateur de la procédure

L'organisation de l'appel d'offres a été confiée à la société E-AS SA.

E-AS SA
M. Jean-Baptiste Brunet
avenue du Théâtre 2-4,
1005 Lausanne

2.3 Forme de mise en concurrence et base réglementaire

Le présent appel d'offres s'est déroulé selon une procédure ouverte à un degré conforme aux dispositions légales suivantes :

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 01.06.2002 ;
- loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (LCart) du 06.10.1995 ;
- loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 ;
- loi sur le marché intérieur (LMI) ;
- accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP) du 15 mars 2001 ;
- loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 (état : 01.07.2017) ;
- règlement d'application de la LMP-VD (RLMP-VD) du 7 juillet 2004 (état : 01.07.2017).

2.4 Lancement de la procédure

L'annonce officielle de l'appel d'offres a été publiée dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site www.simap.ch, le 12 décembre 2018.

Le dossier d'appel était constitué des cahiers suivants :

- D1 Règlement de la procédure ;
- D2 Objet du marché et description des prestations, et ses annexes D2-A à D2-G ;
- D3.1 Offre qualitative (formulaire à remplir avec annexes à fournir) ;
- D3.2 Offre financière (formulaire à remplir).

Le document D1 était accessible sur le site www.simap.ch lors de l'annonce officielle.

L'intégralité des documents D2, D3.1, D3.2 et leurs annexes ont été remis dès la clause de confidentialité signée par les concurrents, ce pour des raisons liées à la sécurité de l'établissement pénitentiaire.

2.5 Collège d'évaluation

Les offres ont été évaluées par un collège d'évaluation constitué des personnes suivantes :

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

M. Michel Graber – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, RESP. DOMAINE PROJET

MEMBRES LIÉS AU MANDANT

M. Raphaël Brossard – ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN, CHEF DE SERVICE ADJOINT

M. Alain Broccard – ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN, DIRECTION DE LA CROISÉE

M. Christopher Pyroth – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, INGÉNIEUR

MEMBRES INDÉPENDANTS DU MANDANT

M. Paul Herrmann – EMCH+BERGER IMMOCONSEIL SA, LAUSANNE
ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

M. Nicolas Gross – SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE,
ARCHITECTE ASSOCIÉ

M. Samuel Ballestero – AZ INGÉNIEURS, CHEF DE PROJET, LAUSANNE

M. Dominique Sberna – AZ INGÉNIEURS, DIRECTEUR, LAUSANNE

MEMBRES SUPPLÉANTS

M. Jérôme Jeanbourquin – ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN, SURVEILLANT CHEF
DE LA CROISÉE

M. Thomas Henking – EMCH+BERGER IMMOCONSEIL SA, LAUSANNE,
ARCHITECTE EPF SIA, DIRECTEUR

M. Thierry Sermet – SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE,
ARCHITECTE ASSOCIÉ

La composition du collège répond aux exigences de l'art. 12 du règlement SIA 144 éd. 2013.

3. Processus d'évaluation

3.1 Visite des lieux

Une visite obligatoire, a eu lieu le 21 janvier 2019.

Le nombre de participants à la visite était limité à 5 personnes par groupement. Les modalités d'accès et consignes pour cette visite ont été transmises aux soumissionnaires lors de leur inscription.

Au cours de cette visite, il n'a été répondu à aucune question relative à l'objet ou à la procédure.

3.2 Questions des concurrents

Les concurrents ont eu la possibilité de poser leurs questions par écrit avant le 25 janvier 2019 à l'organisateur, uniquement par email à l'adresse jbb@e-as.ch.

La liste des questions et des réponses anonymisées a été envoyée aux concurrents par email le 1^{er} février 2019.

3.3 Remise et ouverture des offres

Le délai de réception des offres était fixé au 21 février 2019. Les offres ont été réceptionnées au secrétariat de la DGIP.

L'ouverture de l'enveloppe N° 1 (offre quantitative) a eu lieu le 21 février 2019 en présence de M. Christophe Baddour (DFIRE-DGIP) et M. Jean-Baptiste Brunet (E-AS SA), co-organisateurs de la procédure.

L'enveloppe N° 2 (offre financière) a été ouverte par les co-organisateurs le 3 avril 2019.

Cinq offres ont été reçues des groupements suivants :

CROISEC

MOLLARD DOMENJOZ SA, ATELIER D'ARCHITECTURE ESTAVAYER-LE-LAC
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE
SECURÉTUDE SÀRL AIGLE
ÉTIC, ÉTUDES, INGÉNIERIE ET CONSEIL SA PRÉVERENGES

CROISÉE ROMANDE

3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE
ASSYNEO SÀRL CRISSIER
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
KÜNZLER & PARTNERS SA DUILLIER

DOLCI LA CROISÉE

DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME SÀRL
YVERDON-LES-BAINS
PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIÉS SA YVERDON-LES-BAINS
L. RICHARD ING. CONSEILS SA ORBE
CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE
PELCO SÀRL MONTHÉY
FSE FIRE SAFETY & ENGINEERING SA MONTREUX
PRONA SA YVERDON-LES-BAINS
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA (DCG) ECUBLENS
SECURITAS SA - SBIS LAUSANNE

FEHLMANN ARCHITECTES

FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES
NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA MORGES
AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE
KARAKAS ET FRANÇAIS SA LAUSANNE
SECURITAS SA LAUSANNE

VIDOCQ

AUBERT ARCHITECTES SA LAUSANNE
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER
BETELEC SA VILLARS-SAINTE-CROIX
WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS
FSE FIRE SAFETY & ENGINEERING SA MONTREUX
KARAKAS & FRANÇAIS SA LAUSANNE
G.L.I JONAGE FRANCE

Toutes les offres sont arrivées dans les délais.

Le PV d'ouverture des offres est détenu par le maître de l'ouvrage.

3.4 Demandes de clarification

Conformément à l'art. 34 RLMP-VD, une demande de clarification de l'offre a été adressée par les organisateurs de la procédure à quatre des concurrents.

3.5 Conformité des offres

Toutes les offres qualitatives (enveloppe N° 1) ont été examinées par les organisateurs de la procédure qui ont constaté que :

- les offres étaient remises dans le délai imparti ;
- les offres étaient rédigées en français ;
- les offres comportaient deux enveloppes séparées et fermées ;
- les offres étaient correctement remplies et tous les documents demandés avaient été remis ;
- les offres étaient dûment signées ;
- les offres étaient complètes et ne comportaient pas de variante ;
- les offres ne contenaient pas de faux renseignements (documents fallacieux ou erronés, informations caduques ou mensongères, preuves falsifiées ou douteuses, etc).

L'analyse de conformité des points précités a été présentée par les organisateurs de la procédure au collège d'évaluation ; celui-ci a conclu que toutes les offres étaient conformes et pouvaient être évaluées sous l'angle des critères d'aptitude.

3.6 Critères d'aptitude

Le contrôle des conditions de participation (critère d'aptitude) a été établi par les organisateurs de la procédure qui ont constaté que :

- les copies des diplômes attestant les qualifications des concurrents avaient été remises ;
- aucune offre n'émanait de bureaux faisant part d'une même holding ;
- la capacité économique des deux principaux mandataires (architecte/pilote du groupement et ingénieur civil) était supérieure à deux fois la valeur annuelle moyenne de la part de mandat qui lui revient ;
- les engagements sur l'honneur avaient été fournis ;
- la participation de certains spécialistes à plusieurs groupements était conforme au règlement de la procédure ;
- aucun conflit d'intérêt n'avait été identifié ;

À l'issue de cette analyse le collège conclut que tous les groupements répondaient aux critères d'aptitude et étaient admis au jugement.

3.7 Critères d'adjudication

Les concurrents ayant satisfait au contrôle de conformité et aux critères d'aptitude ont été évalués selon les critères d'adjudication suivants, pondérés comme suit :

CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)		PONDÉRATION
1	Prix	25%
1.1	Montant de l'offre financière en rapport avec le cahier des charges.	25 %
2	Organisation pour l'exécution du marché	26%
2.1	Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché.	8 %
2.2	Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché.	6 %
2.3	Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché.	12 %
3	Qualité technique de l'offre	24%
3.1	Compréhension des enjeux du projet.	12 %
3.2	Méthodologie et démarche proposées.	12 %
4	Organisation du concurrent	10%
4.1	Organisation, qualité du concurrent pour satisfaire les exigences du client.	7 %
4.2	Contribution du concurrent au développement durable.	3 %
5	Références du concurrent	15%
5.1	Qualité des références des principaux membres du groupement.	15 %

3.8 Barème d'évaluation des critères d'adjudication

La notation du prix (critère 1) a été évaluée selon la méthode linéaire T200 définie par les directives et règles à usage interne de l'Etat de Vaud (DRUIDE).

Le critère du temps consacré au mandat (critère 2.1) a été noté selon la méthode pyramidale.

La notation des critères 2.2 à 5 suit le barème suivant :

BARÈME D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

0 Aucune possibilité d'évaluation

Concurrent qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé.

1 Insuffisant

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.

2 Partiellement insuffisant

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.

3 Satisfaisant

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres concurrents.

4 Bon et avantageux

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres concurrents, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.

5 Bon et très avantageux

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres concurrents, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.

Les critères dont le jugement est basé sur plusieurs documents ont fait l'objet d'une subdivision en sous-critères, chacun noté selon le barème ci-dessus.

La note finale a résulté de l'addition des notes pondérées arrondies au 100^e de point.

3.9 Déroulement des séances du collège d'évaluation

Le collège d'évaluation s'est réuni à trois reprises les 13, 20 et 27 mars 2019 dans les bureaux de la DGIP pour évaluer les offres et procéder au choix d'un groupement.

Une réunion complémentaire a été organisée le 21 mars 2019 avec M. Gross et M. Herrmann pour l'analyse détaillée des critères d'adjudication 2.3 et 5.1

3.10 Synthèse des notes

LAURÉAT	
DOLCI_LA CROISÉE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Montant de l'offre net HT, y compris frais	2 795 488.80
1. PRIX HT	
1.1 montant de l'offre financière 25 %	4.44
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 8 %	5.00
2.2 répartition des tâches et des responsabilités 6 %	4.00
2.3 qualifications des personnes-clé 12 %	3.00
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension des enjeux du projet 12 %	3.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 12 %	3.50
4. ORGANISATION DU CONCURRENT	
4.1 organisation, qualité 7 %	3.00
4.2 contribution au développement durable 3 %	2.50
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des principaux membres du groupement 15 %	2.50
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.61
RANG	1^{ER} RANG

CROISEC	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Montant de l'offre net HT, y compris frais	2 515 373.30
1. PRIX HT	
1.1 montant de l'offre financière 25%	5.00
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 8%	3.45
2.2 répartition des tâches et des responsabilités 6%	2.50
2.3 qualifications des personnes-clé 12%	3.00
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension des enjeux du projet 12%	2.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 12%	2.50
4. ORGANISATION DU CONCURRENT	
4.1 organisation, qualité 7%	3.50
4.2 contribution au développement durable 3%	2.00
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des principaux membres du groupement 15%	2.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.24
RANG	2^E RANG

VIDOCQ	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Montant de l'offre net HT, y compris frais	3 184 584.00
1. PRIX HT	
1.1 montant de l'offre financière 25%	3.67
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 8%	5.00
2.2 répartition des tâches et des responsabilités 6%	3.00
2.3 qualifications des personnes-clé 12%	2.50
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension des enjeux du projet 12%	2.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 12%	2.50
4. ORGANISATION DU CONCURRENT	
4.1 organisation, qualité 7%	3.50
4.2 contribution au développement durable 3%	1.50
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des principaux membres du groupement 15%	3.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.14
RANG	4^E RANG

FEHLMANN ARCHITECTES	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Montant de l'offre net HT, y compris frais	3 278 743.40
1. PRIX HT	
1.1 montant de l'offre financière 25%	3.48
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 8%	5.00
2.2 répartition des tâches et des responsabilités 6%	3.00
2.3 qualifications des personnes-clé 12%	2.00
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension des enjeux du projet 12%	3.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 12%	4.00
4. ORGANISATION DU CONCURRENT	
4.1 organisation, qualité 7%	3.00
4.2 contribution au développement durable 3%	2.00
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des principaux membres du groupement 15%	2.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.16
RANG	3^E RANG

CROISÉE ROMANDE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Montant de l'offre net HT, y compris frais	3 954 205.00
1. PRIX HT	
1.1 montant de l'offre financière 25%	2.14
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 8%	3.68
2.2 répartition des tâches et des responsabilités 6%	2.50
2.3 qualifications des personnes-clé 12%	2.50
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension des enjeux du projet 12%	2.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 12%	2.50
4. ORGANISATION DU CONCURRENT	
4.1 organisation, qualité 7%	2.50
4.2 contribution au développement durable 3%	1.50
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des principaux membres du groupement 15%	2.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	2.40
RANG	5^E RANG

Les tableaux détaillés d'évaluation des critères d'aptitude et d'adjudication sont détenus par le maître de l'ouvrage.

3.11 Lauréats

Le collège d'évaluation recommande au maître de l'ouvrage l'adjudication au groupement Dolci_La Croisée composé des mandataires suivants :

- ARCHITECTURE, DIRECTION DE PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX
Dolci Architectes atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl
- INGÉNIEURIE CIVILE
Perret-Gentil + Rey & Associés SA
- INGÉNIEURIE EN ÉLECTRICITÉ
L. Richard Ing. Conseils SA
- INGÉNIEURIE EN CHAUFFAGE, VENTILATION, SANITAIRE
Chammartin & Spicher SA
- COORDINATION TECHNIQUE ET SPATIALE
L. Richard Ing. Conseils SA
- INGÉNIEURIE EN AUTOMATION DU BÂTIMENT
Pelco Sàrl
- EXPERT EN PROTECTION INCENDIE
FSE Fire Safety & Engineering SA
- PHYSICIEN DU BÂTIMENT
Prona SA
- GÉOLOGUE ET GÉOTECHNICIEN
De Cérenville Géotechnique SA (DCG)
- SPÉCIALISTE SURETÉ
Securitas SA - SBIS

3.12 Notification de la décision d'adjudication

Le chef du Département des finances et des relations extérieures a validé la proposition d'adjudication désignant le groupement Dolci_La Croisée comme lauréat.

La décision d'adjudication est communiquée à tous les concurrents. Elle est publiée dans la FAO (*Feuille des Avis Officiels*) du canton de Vaud et sur le site www.simap.ch.

3.13 Validation

Le collège d'évaluation valide le présent rapport.



MICHEL GRABER
PRÉSIDENT
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,
RESPONSABLE DOMAINE PROJET



RAPHAËL BROSSARD
ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN,
CHEF DE SERVICE ADJOINT



ALAIN BROCCARD
ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN,
DIRECTION DE LA CROISÉE



CHRISTOPHER PYROTH
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,
INGÉNIEUR



PAUL HERRMANN
EMCH+BERGER IMMOCONSEIL SA,
ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION



NICOLAS GROSS
SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL,
ARCHITECTE ASSOCIÉ



SAMUEL BALLESTERO
AZ INGÉNIEURS,
CHEF DE PROJET



DOMINIQUE SBERNA
AZ INGÉNIEURS,
DIRECTEUR

**COMPOSITION
DU COLLÈGE D'ÉVALUATION**

PRÉSIDENT DU COLLÈGE
MICHEL GRABER
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,
RESPONSABLE DOMAINE PROJET

MEMBRES LIÉS AU MANDANT
RAPHAËL BROSSARD
ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN,
CHEF DE SERVICE ADJOINT
ALAIN BROCCARD
ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN,
DIRECTION DE LA CROISÉE
CHRISTOPHER PYROTH
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,
INGÉNIEUR

**MEMBRES INDÉPENDANTS
DU MANDANT**
PAUL HERRMANN
EMCH+BERGER IMMOCONSEIL SA,
ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
LAUSANNE
NICOLAS GROSS
SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL,
ARCHITECTE ASSOCIÉ
LAUSANNE
SAMUEL BALLESTERO
AZ INGÉNIEURS, CHEF DE PROJET
LAUSANNE
DOMINIQUE SBERNA
AZ INGÉNIEURS, DIRECTEUR
LAUSANNE

MEMBRES SUPPLÉANTS
JÉRÔME JEANBOURQUIN
ÉTAT DE VAUD, DIS-SPEN,
SURVEILLANT CHEF DE LA CROISÉE
THOMAS HENKING
EMCH+BERGER IMMOCONSEIL SA,
ARCHITECTE EPF SIA, DIRECTEUR
LAUSANNE
THIERRY SERMET
SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL,
ARCHITECTE ASSOCIÉ
LAUSANNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA — photographie Nicolas Delaroché

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

APPEL D'OFFRES POUR
UN GROUPEMENT DE MANDATAIRES
EN PROCÉDURE OUVERTE
SELON LE RÉGLEMENT SIA 144
**SÉCURISATION DE L'ÉTABLISSEMENT
PÉNITENTIAIRE DE LA CROISÉE**
CHEMIN DES PRÉ-NEUFS 1 – ORBE

LAURÉAT

DOLCI_LA CROISÉE
DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE
ET D'URBANISME SÀRL YVERDON-LES-BAINS
PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIÉS SA YVERDON-LES-BAINS
L. RICHARD ING. CONSEILS SA ORBE
CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE
PELCO SÀRL MONTHÉY
FSE FIRE SAFETY & ENGINEERING SA MONTREUX
PRONA SA YVERDON-LES-BAINS
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA (DCG) ECUBLENS
SECURITAS SA - SBIS LAUSANNE

PARTICIPANTS

CROISEC
MOLLARD DOMENJOZ SA, ATELIER D'ARCHITECTURE
ESTAVAYER-LE-LAC
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE
SECURÉTUDE SÀRL AIGLE
ÉTIC, ÉTUDES, INGÉNIEURIE ET CONSEIL SA PRÉVERENGES
CROISÉE ROMANDE
3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE
ASSYNEO SÀRL CRISSIER
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
KÜNZLER & PARTNERS SA DUILLIER
FEHLMANN ARCHITECTES
FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES
NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA MORGES
AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE
KARAKAS ET FRANÇAIS SA LAUSANNE
SECURITAS SA LAUSANNE
VIDOCQ
AUBERT ARCHITECTES SA LAUSANNE
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER
BETELEC SA VILLARS-SAINTÉ-CROIX
WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS
FSE FIRE SAFETY & ENGINEERING SA MONTREUX
KARAKAS & FRANÇAIS SA LAUSANNE
G.L.I JONAGE FRANCE